



CHAUFFEUR ACCOMPAGNATEUR DE PERSONNE A MOBILITE REDUITE

ROME : N4102

1. FORMATION - QUALIFICATION

Cet emploi est accessible avec un diplôme de niveau V, ou avec un module spécifique d'une journée, ou sans diplôme et sans expérience professionnelle.

Le permis B d'au moins 2 ans est exigé avec une attestation d'un médecin agréé.

Une formation sur la spécificité du public (enfants handicapés, précautions gériatriques,...) et/ou l'attestation PSC1 (Prévention Secours Civique de niveau 1) peuvent être demandés.

2. ACTIVITE

2.1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

2.1.1. ACTIVITE PRINCIPALE

- Identifier l'itinéraire en fonction des délais et des particularités du trafic
- Conduire un véhicule adapté et effectuer l'entretien de premier niveau et le nettoyage du véhicule
- Communiquer avec les personnes et adopter une posture professionnelle bienveillante auprès des différents publics
- Assurer la sécurité des personnes et en situation d'urgence, dispenser les premiers secours
- Renseigner les documents de bord du véhicule (feuille de route, carnet de bord)

2.2. MACHINES ET OUTILS UTILISES

- Véhicule (capacité inférieure à 9 personnes) avec ou sans rampe

3. CONTRAINTES

3.1. CONTRAINTES PHYSIQUES

- Position assise
- Contrainte visuelle
- Bruit

3.2. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES

- Contact avec la clientèle
- Vigilance permanente pour la conduite
- Travail la nuit, le week-end, les jours fériés
- Amplitudes horaires importantes et temps de repos irréguliers
- Difficultés d'accès aux sanitaires

4. HANDICAP

Moteur	Compatible avec aménagement
Maladie invalidante (visite médicale conseillée)	Compatible avec aménagement
Visuel	Pas ou peu compatible
Auditif	Compatible avec aménagement
Psychique	Pas ou peu compatible
Traumatisme crânien	Pas ou peu compatible
Mental	Pas ou peu compatible



Titre – Page 3

Création :

Maj :

Exemple d'aménagement de poste